



## EN BREF :

- Situation générale.
- Vers gris : continuez la surveillance.
- Carotte : charançon : capture en cours, traitement des champs hâtifs. croûtage du sol.
- Céleri : punaises : quelques adultes.
- Laitue : moisissure grise : vérifiez les champs affectés par le gel et les vents; symptômes et stratégie de lutte.  
punaises ternes : quelques adultes (Montérégie et Québec).  
excès de vent : quelques dommages.
- Oignon et poireau : mouche de l'oignon : début des traitements contre les adultes.  
teigne du poireau : état de la situation;  
homologation d'urgence du MATADOR;  
exigences américaines pour les exportations.

## SITUATION GÉNÉRALE

Le beau temps a laissé sa place depuis le début de la semaine à du temps plus frais, humide et pluvieux. Les pluies ont été suffisantes pour bien reconstituer la réserve en eau du sol dans toutes les régions. Les conditions des derniers jours ont été très favorables au développement des maladies. Des périodes de forts vents sont encore survenues dans les différentes régions.

## VERS GRIS

Les vers gris deviennent actifs lorsque les températures de nuit sont supérieures à 10 °C. Continuez de surveiller vos champs, en particulier les zones où vous avez déjà observé des pertes dues à ce ravageur par le passé.

## CAROTTE

### Charançon

Les captures ont augmenté la semaine dernière en Montérégie et dans Lanaudière. Quelques captures ont aussi été faites dans les Basses-Laurentides. Si ce n'est pas déjà fait, il est urgent que vous installiez vos pièges. Pour que le seuil d'intervention établi soit fiable, il est important de commencer à piéger les charançons tôt en saison et ce, même si les champs ne sont pas encore semés.

**Seuls les tout premiers champs semés atteindront sous peu le stade requis pour le premier traitement insecticide.** On recommande de traiter lorsque les carottes ont 2 à 3 feuilles mais avant que la 3<sup>e</sup> feuille atteigne son plein développement. Pour plus de détails, consultez l'avertissement **No 01** du 7 mai 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a01tn04.pdf>).

## **Croûtage du sol**

Les fortes pluies ont favorisé le croûtage de la surface des sols minéraux. Cette croûte, lorsqu'elle s'assèche, devient dure et imperméable et peut ainsi nuire considérablement à la levée des carottes. Afin de favoriser la levée dans un sol croûté, on recommande d'irriguer à faible dose de manière à maintenir la surface du sol constamment humide. Tant que la croûte demeure humide, elle conserve une partie de sa friabilité ce qui permet de réduire les pertes.

## **CÉLERI**

### **Punaises ternes**

Les punaises (adultes) sont encore peu présentes dans les champs (Montérégie-Ouest). Le temps frais et pluvieux des derniers jours a été peu favorable à leur dispersion et à leur multiplication. Surveillez quand même vos champs d'assez prêt en prenant le temps de vous assurer que les quelques punaises présentes ne causent pas de dommage important aux jeunes feuilles. Consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a02tn04.pdf>).

## **LAITUE**

### **Moisissure grise**

On observe, en Montérégie-Ouest, beaucoup de moisissure grise dans les champs de laitue affectés par le gel et les vents forts du début de saison. Le temps humide des derniers jours a été très favorable à la progression de cette maladie. Des dommages sont principalement observés au niveau des vieilles feuilles à la base des plants mais sur un certain nombre de plants, la pourriture s'étend également au collet (mort des plantules). **Il pourrait donc être utile d'intervenir avec un fongicide dans les champs les plus affectés surtout si le temps humide se poursuit.**

### **Symptômes et stratégie de lutte**

Au départ, les tissus infectés par la moisissure grise présentent une pourriture aqueuse molle brun grisâtre. Par la suite, en conditions d'humidité élevée, des masses de spores grises peuvent se développer à la surface des tissus infectés. **Ce duvet gris est caractéristique de cette maladie.**

Les tissus foliaires endommagés ou sénescents (vieilles feuilles mourantes) en contact avec le sol constituent habituellement la première porte d'entrée de la maladie. Par la suite, tant que les conditions lui sont favorables (humidité élevée et températures fraîches), le champignon continue d'envahir graduellement les tissus sains. Lorsque le collet des laitues est atteint, celles-ci finissent par mourir. Quand les laitues sont plus grosses, il arrive également que les pommes de laitues soient attaquées à partir de la base, des feuilles extérieures vers les feuilles intérieures. En conditions normales, il est cependant



rare que la moisissure grise cause des pertes significatives, le dommage se limitant généralement aux feuilles basales qui ne sont pas commercialisées.

Deux fongicides sont disponibles pour lutter contre cette maladie : le ROVRAL (Iprodione) et le LANCE WDG (Boscalide). Pour qu'elles soient efficaces, les pulvérisations doivent obligatoirement atteindre la base des plants. En pratique, l'efficacité du traitement risque donc d'être compromise dès que les laitues ont plus de dix feuilles.

Compte tenu de tous ces éléments, il est difficile d'en arriver à une stratégie d'intervention précise. Néanmoins, avant de traiter, les points suivants devraient toujours être pris en considération :

- Il y a présence de beaucoup de tissus morts (feuilles endommagées ou sénescentes).
- Des symptômes de moisissure grise sont observés dans le champ.
- On prévoit des conditions humides pour les jours à venir.
- Les laitues ont moins de 10 feuilles.
- On s'attend à un bon prix pour la récolte.

## Excès de vent

Les périodes venteuses survenues au cours de la dernière semaine ont encore causé quelques étranglements au collet dans les champs les plus exposés, notamment dans la région de Québec.

## Punaises ternes

Les populations observées en Montérégie et dans la région de Québec (Île d'Orléans) sont encore trop faibles en général pour justifier des traitements. Surveillez quand même attentivement vos champs et prenez le temps de vous assurer que les quelques punaises présentes ne causent pas de dommage important aux jeunes feuilles du cœur.

# OIGNONS et POIREAU

## Mouche de l'oignon

Commencez au cours des prochains jours vos traitements foliaires contre les mouches adultes dans les régions de la Montérégie, des Basses-Laurentides et de Lanaudière. Ciblez en premier vos champs qui bénéficient d'un microclimat plus chaud. Les captures de mouches ont débuté à la station d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Ste-Clotilde (Montérégie-Ouest). D'après le modèle de prévision inclus dans le logiciel CIPRA, le plus fort pic d'émergence des adultes devrait être atteint vers le 15 juin. **Rappelons que seuls les champs qui ont subi des pertes par le passé et qui n'ont pas reçu d'insecticide granulaire au semis ont besoin d'être traités. Pour s'assurer que ces traitements aient une certaine efficacité, ils doivent être faits lorsqu'il ne vente pas, en fin de journée, environ une demi-heure avant le coucher du soleil ou par temps nuageux. Consultez l'avertissement No 02 du 20 mai 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a02tn04.pdf>).**



## Teigne du poireau

### *État de la situation*

Selon les relevés effectués en 2003 par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), ce nouveau ravageur du poireau et des autres plantes de la famille de l'oignon serait maintenant présent dans toute la partie ouest du Québec (Outaouais, Basses-Laurentides, Lanaudière, la Montérégie et Centre-du-Québec).

L'introduction de la teigne au Québec est encore trop récente pour que l'on puisse déterminer si cet insecte sera un ravageur significatif ou non sous nos conditions. Les données disponibles du côté européen nous incitent à être vigilant puisque dans certains pays, notamment en France, la teigne du poireau est un ravageur prépondérant. Au Québec, l'an dernier, des dommages significatifs ont aussi été observés dans quelques champs de poireau.

Suite à la décision de ne pas considérer la teigne comme un insecte de quarantaine au Canada, l'ACIA ne fera plus de dépistage en 2004. **Afin de continuer à suivre l'évolution de l'insecte au Québec, un réseau de piégeage des teignes a été mis sur pied par le RAP.** Des pièges à phéromones ont donc été installés dans les différentes régions afin d'estimer les populations et de connaître les dates d'émergence de l'insecte. Un suivi des dommages au champ sera également réalisé. **En cas de besoin**, les informations recueillies par ce réseau seront utilisées pour vous conseiller quant aux traitements à effectuer pour protéger adéquatement vos cultures.

Dans le but de bien vous faire connaître ce nouveau ravageur, un bulletin d'information sur la teigne du poireau sera produit dans les prochaines semaines.

### *Homologation d'urgence du MATADOR 120EC*

Dans le but de permettre aux producteurs de poireau d'être mieux outillés pour lutter contre la teigne en 2004, l'Agence de réglementation sur la lutte antiparasitaire (ARLA) a accordé l'homologation d'urgence du MATADOR 120 EC. Cette homologation est valide à partir de maintenant jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Nous tenons à remercier la compagnie Syngenta pour avoir donné son appui à la demande, la Fédération des producteurs maraîchers pour sa contribution financière et l'ARLA pour son travail dans l'examen du dossier. Merci également à Marie Garon de la DIST du MAPAQ pour son importante contribution lors de la préparation de la demande.

Pour les autres cultures, aucune demande supplémentaire n'a été faite, compte tenu que la gamme d'insecticides déjà homologués était suffisante pour permettre un bon contrôle de la teigne.

### *Exigences américaines pour les exportations*

En raison de l'absence de la teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*) aux États-Unis, le département américain de l'agriculture (USDA) a averti l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qu'un certificat phytosanitaire sera maintenant nécessaire pour les exportations **de poireau, d'oignon vert (échalote) et de tout autre Allium sp. vendus avec des parties vertes** (c'est-à-dire avec du feuillage). Les oignons vendus secs ne sont pas touchés par cette demande. **Afin de répondre adéquatement à cette nouvelle exigence des américains, il est demandé à tous les producteurs qui exportent ces produits d'entrer immédiatement en contact avec l'ACIA aux coordonnées ci-dessous :**

M. Thierry Poiré, agr.  
Protection des végétaux, ACIA  
Tél.: (514) 283-3815, poste 365  
Fax : (514) 283-3313  
Courriel : [poiret@inspection.gc.ca](mailto:poiret@inspection.gc.ca)



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

MARIO LEBLANC, agronome  
Avertisseur - terre noire  
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ  
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0  
Téléphone : (450) 454-2210, poste 229 - Télécopieur : (450) 454-7959  
Courriel : [Mario.LebLANC@agr.gouv.qc.ca](mailto:Mario.LebLANC@agr.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 03 – carotte, céleri, laitue... – 27 mai 2004*



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU**